

PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES SITES COLIPOSTE DE LA REGION SUD-OUEST

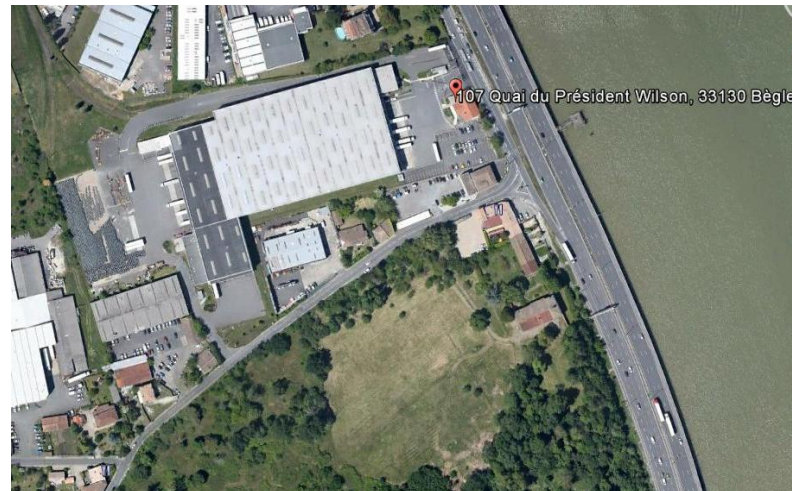


LA POSTE

ColiPoste

Contexte

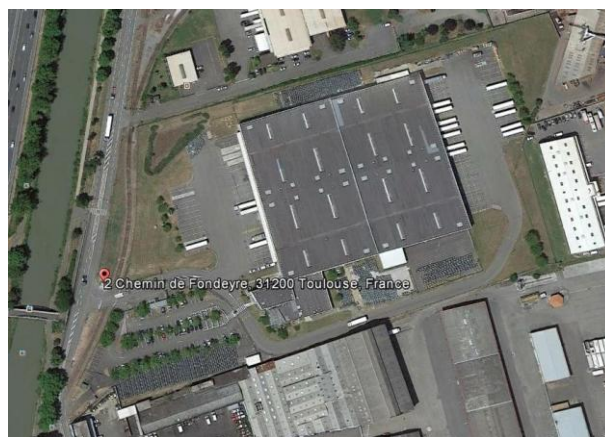
- **Renouveler au 1^{er} septembre 2014, les contrats d'entretien des espaces verts en incluant de nouvelles exigences environnementales**



Typologie des sites et besoins

- **Sites de production : plateformes de tri colis ou agences de livraison pouvant recevoir du public**

Lots	Lot 1			Lot 2		Lot 3
	PFC 31	Fondeyre	Larrieu	PFC 33	Bruges	SJDV
Etablissements						
Pelouse m ²	11500	800	1628	12000	1200	850
Arbres	53	5	19	21	0	10
Arbustes	0	0	0	0	0	53
Massifs	1	0	2	4	0	0
Bassin de rétention	1	1	0	1	0	1
Rocaille m ²	0	0	0	0	0	1330



Fournisseurs ciblés

- **Marchés réservés au secteur adapté ou protégé : EA ou ESAT**
- **Titulaires actuels des marchés : 1 EA et 2 ESAT**

Comment sensibiliser les fournisseurs ?

- **Affirmer les engagements de ColiPoste au niveau du cahier des charges**

« 1.1 Contexte

- La Poste-ColiPoste, dans le cadre de son plan « **Satisfaction 2015 : tous acteurs pour nos clients** », a pris des engagements forts pour une performance durable fondée sur l'équilibre de ses actions au bénéfice de notre environnement.
- Cet engagement se concrétise principalement par la garantie d'une livraison neutre en CO2, mais aussi, par la diminution de ses autres impacts environnementaux. »

Niveau d'exigence

- **Faire évoluer l'offre fournisseur**

Peu ou pas d'exigences environnementales dans l'ancien cahier des charges

- **Etre suffisamment raisonnable dans le niveau d'exigence**

« Les prestations liées à l'entretien des espaces verts, peuvent contribuer à cet engagement. Elles se doivent d'être respectueuses de l'environnement, en particulier par une meilleure utilisation et par une réduction des produits phytosanitaires »

- **Accompagner les fournisseurs**

Donner des contraintes fonctionnelles plutôt que techniques

« Les produits de traitement phytopharmaceutiques devront être conformes aux normes réglementaires et à la législation en vigueur au moment de l'application. »



Documentation utilisée

- **Guide d'achat relatif aux produits et prestations d'entretien des espaces verts**
(Groupe d'étude des marchés développement durable – environnement GEM-DD octobre 2011)
- **Action 1,6 du plan régional Ecophyto 2018**
(Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Rhône-Alpes - Clauses techniques pour une prise en compte de la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les marchés publics d'entretien et de conception des espaces publics)

